



Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, conclu à Nagoya le 29 octobre 2010 - Ratification d'Antigua-et-Barbuda.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 12 décembre 2016, Antigua-et-Barbuda a ratifié le Protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 12 mars 2017, conformément au paragraphe 2 de l'article 33 du Protocole.

